



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240408-2024AVRDEL19-DE



Date de la convocation : 2 avril 2024
Séance du Conseil Municipal : 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 7 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD (sauf à la délibération 7) - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD (à partir de la délibération 6) - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 32 et 33) – Lilian BOSSARD - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Roger BRIAND donne pouvoir à Luc SOULARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU jusqu'à la délibération 5
Marietta BOONEFAES donne pouvoir à Hélène CHENAIS
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOISEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 7, 32 et 33
Nombre de conseillers présents : 26
25 aux délibérations 1 à 5, 7 et 32 à 33
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 7, 32 et 33

Secrétaire de séance : Steven BARTHELEMY

19- TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION 2024.ECL.0137 – TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – LA TIBOURGÈRE – SECTEUR TERTIAIRE

La SEM ORYON étant en phase de finition de la tranche 2 du secteur tertiaire de la Tibourgère, la commune a fait part de son intention de procéder à l'intégration des éléments techniques d'éclairage public dans le domaine public communal à la fin de la réalisation de l'opération. Afin de conclure ce transfert de propriété il est nécessaire de conclure une convention de transfert entre la SEM ORYON, le SYDEV et la commune.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention tripartite N°2024.ECL.0137 pour la réalisation de ces travaux d'éclairage public et les modalités de transfert dans la domanialité de la ville.

Les travaux sont à la charge de l'aménageur.

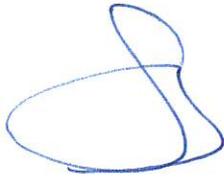
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.332-15 du Code de l'urbanisme,
Vu le projet de convention N°2024.ECL.0137 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'éclairage public ci annexé,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 26 mars 2024,
Vu le rapport de Christophe VERONNEAU,

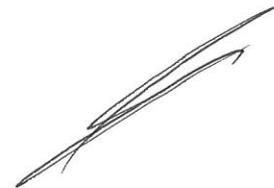
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide le transfert des biens ci-dessus mentionnés dans le domaine public communal, à la fin de l'opération d'aménagement par la SEM ORYON,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

Steven BARTHELEMY
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2024
Publié électroniquement le : 12 AVR. 2024
Notifié le :